



DÉCISION DU MAIRE

Je soussigné Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de conclure l'avenant au marché subséquent de maîtrise d'oeuvre relatif à l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 avec le Cabinet d'études OXYRIA situé 1331, Route royale, 42 470 FOURNEAUX dans le cadre de l'Accord cadre avec Marchés Subséquents Multi-attributaires / Études et Maîtrise d'œuvre requalification du Centre Bourg de Lapalisse Lot n° 1 Etudes et Maîtrise d'œuvre urbaine.

L'objet de l'avenant est la réalisation de plans topographiques.

Le montant de l'avenant n°1 est de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC.

Le montant du marché s'élève à 78 250 € HT soit 93 900 € TTC.

Cette décision est prise en application de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Lapalisse, le 01/02/2023



Jacques de CHABANNES
Maire de LAPALISSE